

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 28 Juin 2021

Délibération N : 20210628-07

OBJET : PROJET DE DIVISION FONCIERE EN VUE DE LA CESSION DE DELAISSES DE VOIRIE – Parcelles DNc

L'an deux mil vingt et un, le 28 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCAION : 22/06/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Chrystelle CERUTTI — Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florent BOURCIER – Philippe BOULET – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES

POUVOIRS : 1

Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET.

Absents excusés : Marie-Hélène FAROUZE – Charles LACROIX – Pauline ROUX.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel MIEGGE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame BONNEFOI et Monsieur et Madame ALBERGE qui, dans le cadre d'un projet de rénovation d'une grange familiale suite à un partage, souhaitent acquérir une partie du domaine communal non cadastré en bordure des parcelles leur appartenant et cadastrées en zone ZA, lieudit « Le Chef-lieu » à Ristolas, parcelles n° 222, 154, 155 et 156.

Monsieur le Maire précise que la demande porte sur une partie de délaissé de voirie communale d'une superficie totale de 51 m², constitué d'un talus formant une enclave dans la propriété des demandeurs et qui est inutilisée par la commune.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet de vente au prix d'un euro symbolique et d'autoriser les demandeurs à réaliser la division foncière selon l'avant-projet annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

APPROUVE la proposition du Maire,

AUTORISE les époux BONNEFOI et les époux ALBERGE à poursuivre le processus de division parcellaire en vue de leur céder une partie du domaine non cadastré de la commune d'une contenance de 51 m²,

ACCEPTE l'avant-projet de division parcellaire tel qu'annexé à la présente délibération,

DIT que la vente fera l'objet d'une nouvelle délibération lorsque la division foncière sera effective,

FIXE d'ores et déjà le prix de vente à l'euro symbolique,

PRECISE que tout frais inérant à la division foncière et à la vente seront à la charge de l'acheteur,

AUTORISE LE MAIRE à signer toute pièce à intervenir se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



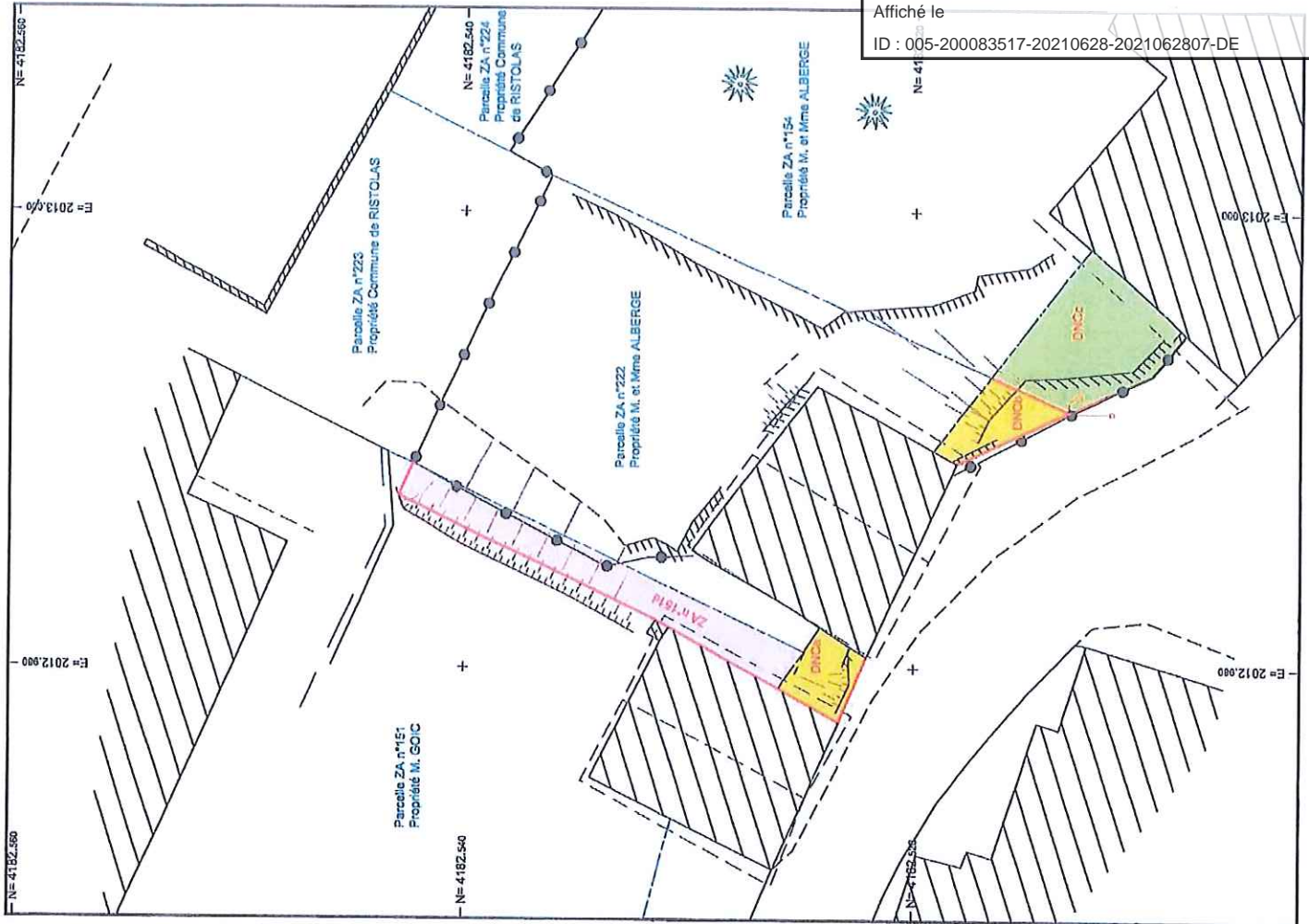
Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 005-200083517-20210628-2021062807-DE



Département des HAUTES-ALPES - Commune de ABRIES-RISTOLAS

Lieu-dit : " Ristolas "

Parcelle cadastrée Section ZA n° 222

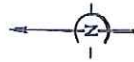
Acquisition M. BONNEFOI

PROJET DE DIVISION

Echelle : 1/200

Nota : La superficie réelle est celle qui est calculée après bornage contradictoire. C'est la seule qui est garantie.

Nota : Superficie réelle en attente de validation cas limitas.



Terrain cédé par la Commune d'ABRIES-RISTOLAS à M. BONNEFOI
 Parcelle DNCa pour une contenance cadastrale de 00a.09ca
 Parcelle DNCb pour une contenance cadastrale de 00a.10ca
 00a.19ca

Terrain cédé par M. GOIC à M. BONNEFOI
 Parcelle ZA n° 151c pour une contenance cadastrale de 00a.31ca

Terrain cédé par la Commune d'ABRIES-RISTOLAS à M. ALBERGE
 Parcelle DNCc pour une contenance cadastrale de 00a.32ca

LEGENDE

- Clture
- Bord voirie
- Mur
- Talus
- Arbre feuillu
- Arbre conifère

Application cadastrale, en l'absence de bornage contradictoire, les limites figurées sont indicatives et non opposables aux tiers.

Limite de division

Système de coordonnées X, Y : CCAS - Téria
Nivellement rattaché au NGF - Téria

D	Établissement ou Plan	Date	État
0	Mutualisation	21/03/21	BB
	Archives	25/05/2021	EE
	Devenir		Rasp.
			CE

Quartier Miravalès - Bd. G. - Rue Béte, Aurillac - 09000 CAH - Tél. 04 99 51 37 22
 Résidence de l'Émancipation - Zone Capèle - Bte. 56 - 3 bis, Seroux Ennes, Pélissier - 09400 BASCOURMAYE - Tél. 04 99 51 37 22
 email : toulmonde.bontoux@orange.fr

TOULMONDE BONTOUX
 Géomètres Experts
 09000 CAH - 09400 BASCOURMAYE - 09400 PELISSIER